

### Numéro 63 - FÉVRIER à MAI 1995 - Paraît 4 fois par an

Editeurs responsables: A. GALLET, P.-Y. JORNOD, R. JUON, M.-F. SPIELMANN, A. WISARD Régie publicitaire: EPHF 10 Grand-Mézel 1204 - Tirage 7500 exemplaires - Tél: 310 81 81

# édito: changement dans la continuité

(MFS) Comme tout ce qui vit, l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille Ville a renouvelé son comité en ce début d'année. C'est au titre de nouvelle présidente que je m'exprime dans les colonnes d'un journal qui fait tellement partie de notre environnement et de nos habitudes que son arrivée dans nos boîtes aux lettres semble aller de soi. Pourtant, il est le fruit d'une addition d'engagements personnels hors du commun.

Tel a été l'engagement de notre ami A. Wisard qui a assuré la présidence ces dernières années, et qui me passe aujourd'hui le témoin. Un engagement qui est aussi celui de tous, membres du comité, amis anonymes, habitants du quartier qui participent activement aux activités de notre association. Grâce à eux, nous pourrons poursuivre les buts que nous nous sommes fixés: rendre plus convivial, plus agréable aux habitants et aux visiteurs le centre et la Vieille Ville de notre cité, qui est aussi notre quartier d'habitation et celui de nos enfants.

Parmi les problèmes qui restent résolument à l'ordre du jour, je pense plus particulièrement à la circulation: nous devons impérativement trouver des solutions à cette question, si nous avons l'ambition de maintenir, voire d'améliorer la qualité de vie dans notre quartier. A ce sujet, les nouvelles propositions émises par le DJPT nous permettront de réaffirmer notre volonté, en ce qui concerne la circulation et les places de parc, tout en recherchant le dialogue avec les commerçants de notre quartier pour trouver enfin les solutions qui s'imposent: réduire les nuisances du trafic automobile et donner enfin la priorité aux piétons tout en maintenant l'accès et les activités dans notre quartier.

Le second sujet de préoccupation est celui de la transformation progressive de notre quartier en un centre d'affaires au détriment des logements, des activités utiles à la population, et des commerces de nécessité, avec toute la vie qui les accompagne, ces activités qui donnent un caractère et une âme à un quartier.

Je compte sur une participation active de chacun afin de poursuivre nos activités sur les voies que nous nous sommes tracées ensemble, pour le bien de notre quartier et de ses habitants.

JAB 1200 GE 3 Pour changement d'adresse: AHCVV CP 3029, 1211 GE 3

Andrienne SOUTTER

4, rue St-Victor 1206 GENEVE

### Saint-Antoine, c'est pour bientôt

(AG) La dalle de toiture du parking sera posée en juin. L'ouverture provisoire aura lieu cet automne. Quant à l'inauguration officielle, elle se tiendra fin 1995. La location sera ouverte à la rentrée scolaire de fin août 1995, et tous les habitants du quartier seront informés directement par lettre de la Fondation des parkings. Il s'agira en premier lieu des habitants de la Vieille Ville, puis de ceux du plateau des Tranchées. Cent places seront réservées pour les habitants. Le prix de la location sera au minimum de 250.- par mois. Aucune place n'est prévue pour les commerçants. Le tarif est fixé à 1 franc la demi-heure. Il augmentera progressivement à partir de la 3ème heure. Un abonnement préférentiel sera offert pour la nuit ainsi que le samedi et le dimanche (70 à 80 francs par mois). Toutes ces informations nous ont été données par M. Roland Borel, directeur de la Fondation des parkings, lors d'un entretien qu'il nous a aimablement accordé le 2 février.

# 3, rue de la Cité

(RJ) L'immeuble 3, rue de la Cité, a été rénové par l'architecte tessinois Aurelio Galfetti. Après l'immeuble de la rue Calvin/Pélisserie, construit par M. Farago, qui avait à l'époque fait réagir certains citoyens du quartier, voilà une nouvelle occasion de polémique ouverte!

Nous proposons à nos lecteurs d'exprimer leur opinion sur ce sujet, pour alimenter le dossier que nous vous présenterons dans notre numéro de juin. A vos plumes, donc, on attend avec intérêt.

Les aménagements de surface ne sont pas encore définitivement arrêtés, et notre association a demandé a être entendue à ce propos. Une assemblée générale extraordinaire devrait d'ailleurs être organisée à votre intention et à celle des commerçants dans le courant du mois de mars. Les compensations qui nous avaient été promises il y a quelques années lors du retrait de notre recours contre la construction de ce parking ont été en grande partie réalisées, et nous vous invitons à lire à ce propos l'article sur «La Vieille Ville rendue aux piétons» dans ce même numéro. Il nous reste encore à travailler avec les autorités le problème de la circulation sur le plateau des Tranchées. Par ailleurs, nous avons récemment exprimé (cf notre dernier numéro) quelques idées sur l'aménagement des abords immédiats du parking. Le parking se situant à l'entrée de la Vieille Ville et étant en priorité destiné à favoriser la fréquentation des commerces et



des administrations de cette dernière, il a tout avantage à être inclus dans un réseau d'aménagements piétonniers de qualité. M. Borel est totalement acquis à l'idée que «son» parking soit valorisé par des cheminements piétonniers agréables et sûrs vers la Haute-Ville. Nous allons donc demander que la rue des Chaudronniers soit reconnue comme rue piétonne par des aménagements très simples. Seul un trafic automobile résiduel à destination de la rue Verdaine serait autorisé. Pour ce faire, le tourner à gauche au bas de la rue Verdaine devrait être interdit. De l'autre côté, nous proposons que le bastion de Saint-Antoine soit relié à la promenade par un traitement uniforme de la chaussée. Les nombreux passants et habitants disposeront ainsi d'une promenade magnifique. Les cheminements piétonniers se prolongeraient jusqu'au bout du pont Charles-Galland, menant au Musée d'Art et d'Histoire. Le minibus serait seul autorisé à emprunter ce pont.

### Ont participé à ce numéro:

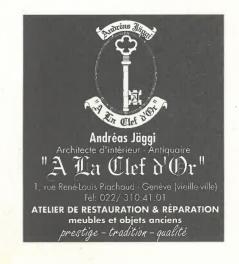
Benaouda BELGHOUL
Nicole FALONY
Ruth FIVAZ
Alain GALLET
Pierre-Yves JORNOD
Roman JUON
Didier MORARD (APECV)
Marie-France SPIELMANN

Composition et mise en pages: Pierre-Yves JORNOD

Imprimerie: Le Cachot, Grand-Saconnex







### BULLETIN D'ADHÉSION À L'AHCVV

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille Ville:

Nom:	2
Adresse:	70 133
- <u></u>	
Bulletin	à renvoyer à l'A H C V

**\*** 

CP 3029, 1211 Genève 3

Fouchault l'Opticien

5, RUE DU VIEUX-COLLÈGE 1204 GENÈVE TÉLÉPHONE (022) 310 22 11

# Capt voyages & galerie d'art

Tous vos voyages aux meilleurs prix et

chaque mois une nouvelle exposition

Rue Calvin 4 1204 Genève Tél. 311 84 11 fax 311 84 22

# Saint-Nicolas à Chausse-Coq

(RJ) Le 6 décembre, Saint-Nicolas et le père Fouettard en personne rendaient visite aux enfants à la rue Chausse-Coq. Pour les plus petits d'entre eux, ce fut parfois la crainte. non qu'ils n'aient pas été sages, mais ces personnages ne leur étaient pas connus. Pensez: un évêque flanqué de son inséparable acolyte dans la Vieille Ville, on n'avait plus vu ça depuis le XVIème siècle! Quant aux plus grands, pas effarouchés, toutes les occasions étaient bonnes pour empocher de la bonbonnaille à se faire sauter les pantalons! Les adultes, pas en reste, ont eu droit à d'autres réjouissances gustatives.

Cette délicieuse fête est le fruit d'une collaboration exemplaire entre les commerçants de la rue Chausse-Coq et la Maison de Quartier. Cela fait suite aux rencontres entre ces mêmes partenaires et l'AHCVV, rencontres qui ont abouti à un projet commun pour l'aménagement de la rue. La solution est idéale, et donne satisfaction à tous les partenaires. Nous nous emploierons à poursuivre cette expérience de collaboration dans d'autres lieux du quartier. Merci à tous les commerçants de la rue. Merci également aux animateurs de la Maison de Quartier Chausse-Coq.

# votations: les habitants du Centre et de la Vieille Ville recommandent de voter NON à la destruction de l'Alhambra

(RF) Cette votation intervient après tant d'années de discussions (passionnées) sur l'Alhambra et son secteur que de nombreux citoyens ne savent plus très bien sur quel projet ils sont appelés à voter le 12 mars. Voici un bref rappel de la situation:

### 1er objet: l'initiative IN4

Le 28 mars 1980 était déposée l'initiative cantonale IN4 «un coeur neuf pour un vieux quartier», couramment appelée «initiative de Tolédo», du nom de son principal initiant. Cette initiative émane des milieux commerciaux du centre ville, et reprend en fait quasi textuellement une demande préalable de construire déposée par la Société du Parking du Mont-Blanc, demande qui avait été rejetée par le DTP (J. Vernet) en février 1980, à cause du caractère inesthétique du projet, du non-respect de certains gabarits, du non-respect des règles concernant le caractère architectural original de la Vieille Ville, et de l'interdiction de construire des parkings dans la petite cein-

Cette initiative prévoit la construction d'un ensemble locatif et commercial, comprenant un parking d'environ 600 places, dans le périmètre délimité par la rue Calvin, la rue de la Pélisserie, la rue de la Rôtisserie et la place du Perron, sur un ensemble de parcelles appartenant à l'Etat de Genève. Sur l'une de ces parcelles se trouve la salle de l'Alhambra.

Le bâtiment de l'Alhambra sera donc automatiquement détruit si cette initiative est acceptée, bien que son nom ne figure pas sur le texte soumis au vote.

Ce projet n'était plus, ces derniers temps, soutenu par grand monde, sinon par l'infatigable M. de Tolédo. L'initiative elle-même comprend au moins trois articles qui sont anticonstitutionnels; mais selon le principe «in dubio pro populo», la population doit pouvoir se faire entendre. D'autre part, la donne a complètement changé en quinze ans: les milieux genevois de l'urbanisme et de la circulation, infiniment mieux préparés qu'en 1980 à évaluer un projet de ce genre, sont unanimes à penser que c'est le plus mauvais emplacement pensable pour un parking commercial, et que les nuisances, intolérables, en dépasseront de loin les avantages. On sait qu'il y a une offre suffisante, voire surabondante, de places de parc dans l'hypercentre genevois (parking sous-lacustre, parking de Plainpalais, parking du Seujet – jamais plein -, futur parking de Saint-Antoine, sans même compter le projet de la Place

Enfin et surtout, la salle de l'Alhambra, qui n'est qu'accessoirement un cinéma, a pleinement affirmé depuis dix ans son importance et sa vocation de salle de concert et de spectacle, et donc son rôle culturel dans notre canton. Les très nombreux groupes musicaux, orchestres, troupes d'opéra, qui s'y sont produits sont unanimes pour en vanter l'exceptionnelle qualité. Ce serait un appauvrissement culturel, un non-sens et une grave erreur de détruire un bâtiment de cette qualité.

Il faut donc voter NON à cette initiative.

### 2ème objet: le contre-projet du Grand Conseil

Le Grand Conseil, en vue de cette votation, a élaboré un contre-projet, qui figure dans le Mémorial du 21 octobre 1994. Ce contre-projet se compose des mesures légales suivantes:

- 1. un article nouveau de la Loi sur les Constructions et Installations diverses (LCI), établissant des normes spéciales pour le secteur Rôtisserie-Pélisserie: il ne pourra y être construit qu'un ensemble de bâtiments d'habitation et administratifs et un garage collectif souterrain dont les modalités d'exploitation seront fixées par le Conseil d'Etat. En outre, ces constructions devront s'harmoniser avec la zone protégée de la Vieille Ville et du secteur sud des anciennes fortifications, ainsi qu'avec la salle existante de l'Alhambra.
- 2. un projet de loi créant une zone protégée pour le secteur Rôtisserie-Pélisserie, ce qui entraîne la modification du Plan de zones de la Ville de Genève. Cette nouvelle zone se voit attribuer le degré de sensibilité III de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (donc une protection contre les nuisances des parkings).
- 3. une modification de la loi d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, incluant la zone Rôtisserie-Pélisserie dans les zones protégées jouissant de dispositions particulières de la loi sur les constructions.

Cet arsenal légal permet donc en premier lieu de sauver la salle de l'Alhambra. Il est très vague quant au gabarit des constructions devant s'élever sur les parcelles alentour, et sur la taille de l'éventuel parking. Mais il garantit l'enterrement du projet de Tolédo et consorts, puisque, si le bâtiment de l'Alhambra est maintenu, aucun projet juteux par son gigantisme ne pourra s'implanter dans ce lieu.

Il faut donc absolument voter OUI au contre-projet du Grand Conseil.

Et l'initiative municipale de 1988 dans tout cela, qui prévoyait le maintien de la salle de l'Alhambra, la construction de logements bon marché, et un parking de 100 places réservé aux habitants, ainsi qu'un espace vert? Les initiants auraient souhaité qu'elle soit mise en votation en même temps que l'initiative de Tolédo, servant ainsi de contre-projet. Mais, selon certains, cela aurait été un vote bancal: sur l'initiative de Tolédo, tout le canton doit s'exprimer; sur l'initiative municipale, c'est la Ville seule. Le déséquilibre des voix pourrait être mal interprété. Il paraît plus judicieux que toutes les forces vives opposées à la démolition de l'Alhambra s'unissent le 12 mars derrière le contre-projet.

Cela d'autant plus qu'un règlement municipal relatif au Plan d'utilisation du secteur Calvin-Rôtisserie a été voté par le Conseil municipal le 15 février 94, plan qui reprend les exigences de l'initiative municipale quant à l'affectation des parcelles (sauf en ce qui concerne le niveau des loyers). La Ville de Genève décidant prioritairement de l'affectation des terrains situés sur son territoire communal, la plupart des desiderata exprimés par les associations signataires de l'initiative municipale sont ainsi d'ores et déjà garantis, et il restera seulement à se battre pour obtenir des HBM. Tout cela, à condition, bien sûr, que l'initiative de Tolédo soit repoussée le 12 mars, et le bâtiment de l'Alhambra conservé!

PS: Nous avons encarté un bulletin de versement pour soutenir la campagne de défense de l'Alhambra dans une grande partie des numéros de ce journal. Faites-en bon usage! Et si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez nous en demander un (\$\infty\$ 310 81 81)

### APPEL AU SOUVENIR

(pour le Centenaire du Cinéma)

VOUS AVEZ DES SOUVENIRS LIÉS À L'ALHAMBRA...

FILMS, BAISERS, RENCONTRES, AMITIÉS, ÉMOTIONS, ANECDOTES, SURPRISES...

VOS HISTOIRES NOUS INTÉRESSENT. QUEL QUE SOIT VOTRE ÂGE, RACONTEZ-LES NOUS.

Merci de nous contacter aux numéros suivants:

Frank Preiswerk: 345 15 25/708 95 17

Cornélia Hummel: 705 83 25/771 29 53

VOTRE COLLABORATION NOUS SERA PRÉCIEUSE.





J. W. NYFFELER

ARCHITECTE D'INTERIEUR
DECORATEUR

8 - 10, rue Chausse-Coq GENEVE ANNE ANZI DIFFUSION

Décoration d'intérieur - Objets - Cadeaux

11, rue Etienne-Dumont 1204 GENÈVE **Tél. 022/310 64 33 Fax 022/312 19 37** 

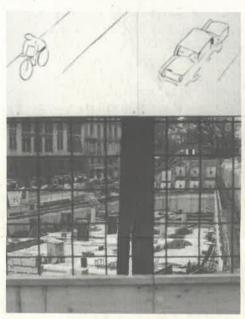
# la Vieille Ville rendue aux piétons? Monsieur Ramseyer en parle...

(AG/PYJ) Lors de notre Assemblée générale, le 19 décembre dernier, nous avons pu entendre le Conseiller d'Etat Gérard Ramseyer, ainsi que M. Freddy Wittwer, directeur de l'Office des Transports et de la Circulation.

Après avoir affirmé que «la circulation, c'est la vie de la Cité», M. Ramseyer nous a rappelé les trois lignes directrices du plan Circulation 2000:

- répondre à la demande de mobilité;
- améliorer l'accessibilité (augmentation du trafic visiteurs, en proportion de 20% de la réduction du trafic de transit);
- préserver l'environnement (diminution de 40% de la circulation de transit)

Rappelons que l'objectif visé est bien une diminution effective de 30% de la circulation. De ce point de vue, il y a unanimité (du moins sur le plan politique); c'est donc un bon outil de travail. Mais ce ne sont pas les outils qui font les bons ouvriers ...



Depuis que ce plan est appliqué, on a pu constater - selon les premiers comptages qui mériteraient d'être remis à jour - une diminution globale de 15'000 véhicules par jour au centre ville. En compensation ont été créées entre 100 et 120 places de parc dans le centre, ce qui représente pour les commerçants un avantage important, puisqu'ils ont coutume d'affirmer que chaque place représente un chiffre d'affaire potentiel d'environ 150'000 francs par an. Circulation 2000 demandait cependant à être affiné, de l'avis du nouveau Conseil d'Etat, et M. Ramseyer a annoncé que 24 nouvelles mesures seraient prises. Parmi celles-ci, plusieurs concernaient la Vieille Ville, et M. Wittwer nous les a présentées.

La Vieille Ville est divisée en 3 secteurs, dont le régime de circulation sera modifié dès l'ouverture du parking Saint-Antoine:

- Rue de l'Hôtel-de-Ville, rue H. Fazy, Treille: cet axe sera désormais une zone piétonne avec priorité aux piétons, mais possibilité d'une circulation restreinte (riverains autorisés) permettant le passage pour les habitants, commerçants, services religieux, TPG, taxis, etc. Seules des cases de livraisons permettront le stationnement.
- Pourtour de la Cathédrale (de la Taconnerie à la rue Barblan), ainsi que Grand'Rue (sur le secteur actuellement déjà fermé): ce périmètre sera une zone piétonne réelle, où la circulation sera interdite à l'exception des habitants munis de macarons, des services religieux, des taxis et des livrai-

sons dès l'ouverture des commerces et jusqu'à 11 h. 30. Aucune place de stationnement ne sera disponible.

Boucle nord (zone actuellement couverte par le macaron): zone piétonne avec priorité aux piétons. La circulation est autorisée durant la journée avec les mêmes restrictions qu'à la rue de l'Hôtel-de-Ville, soit selon le statut des «riverains autorisés». La nuit, la circulation est interdite, sauf pour les porteurs de macarons. Des places de stationnement pour livraisons et en zone bleue (90 minutes) sont prévues. M. Wittwer a ajouté que le Conseil d'Etat prévoyait de modifier cette troisième zone dès l'éventuelle ouverture d'un parking à la place Neuve. A cette occasion, toutes les places en zone bleue seraient supprimées.

Lors du débat qui a suivi, plusieurs habitants se sont étonnés de constater que le secteur qui nous était présenté ne comprenait pas la zone jouxtant directement le parking Saint-Antoine, ni un certain nombre d'artères du quartier (Etienne-Dumont, Chausse-Coq, Tabazan, etc.). L'AHCVV a pu rappeler à M. Ramseyer que dès 1986, un certain nombre d'engagements avaient été pris prévoyant des mesures de modération de la circulation sur les rues Saint-Victor et Charles-Galland. En ce qui concerne la rue Tabazan, M. Ramseyer a noté notre demande de lui voir appliquer le même traitement qu'au pourtour de la Cathédrale. De nombreuses interventions ont montré le désir d'une partie des habitants du quartier d'aller plus loin, et d'appliquer à l'ensemble le statut prévu autour de la cathédrale, soit une réelle fermeture à tout trafic (sauf habitants) dès 11 h. 30. M. Ramseyer a semblé ouvert à des propositions allant dans ce sens (qui permettraient notamment de répondre au problème posé par le manque de moyens pour effectuer un réel contrôle, voir cidessous), et il a eu l'occasion de le rappeler début février lors d'une séance sur la circulation aux Pâquis à laquelle nous participions pour montrer notre solidarité avec les autres quartiers du centre ville.

Toutes ces mesures vont dans le bon sens, et nous en félicitons les autorités. Toutefois, comme un membre de notre Comité l'a relevé, il s'agit d'un «aménagement pour gentlemen, mais on a affaire à des gangsters». Nous pouvons tous vérifier quotidiennement la justesse du propos, et ce ne sont pas les amendes distribuées par les gendarmes qui y changeront quelque chose: d'autres mesures doivent être prises (enlèvement systématique, sabot, etc.). En 1994, sur l'ensemble de la Vieille Ville, 18'045 amendes d'ordre ont été infligées (50 par jour), et 1590 fiches de dénonciation ont été envoyées. Dans le même temps, 285 véhicules étaient enlevés. La disproportion entre les amendes et les enlèvements (moins d'un véhicule par jour), alors que nous voyons tous quotidiennement des dizaines de voiture dont le stationnement entraverait l'accès aux véhicules de secours (pompiers notamment), reste préoccupant. Il appartient aux autorités d'adopter des mesures énergiques qui rendent réalistes les objectifs intéressants qu'elles nous annoncent. Quant à nous, nous élaborerons des propositions d'aménagement et de restriction de circulation qui régleraient définitivement ce problème sans que l'on doive nécessairement passer par une répression ac-

## nouveau comité de l'AHCVV

Lors de l'Assemblée générale du 19 décembre dernier, le comité de l'AHCVV a été réélu au complet. En voici la composition. Marie-France Spielmann a repris la présidence des mains d'Alexandre Wisard. Deux nouveaux membres ont été admis. Nous rappelons à nos membres qu'un coup de fil est si facile... pour tout renseignement ou prise de contact: nous sommes là pour vous écouter et vous représenter. Le comité se réunit une fois par mois. Les séances de comité sont ouvertes à tout membre qui en fait la demande au préalable.

Marie-France SPIELMANN (Présidente)	2, Calvin	310.81.81
Jean-Daniel CANDAUX (Bureau)	24, Bourg-de-Four	310.47.25
Alain GALLET (Bureau)	14, Tour-de-Boël	312.16.21
Simone GAUTHIER (Trésorière)	17, Pélisserie	311.99.03
Benaouda BELGHOUL	26, Grand'Rue	312.22.46
Christian DE SAUSSURE	10, Granges	311.38.68
Nicole FALONY-LEIBER	19, Cité	311.69.17
Ruth FIVAZ	10, Grand-Mézel	311.17.32
Carine HOFFMANN	3, Taconnerie	311.62.20
Marion JANJIC	14, Etienne-Dumont	310.41.05
Pierre-Yves JORNOD	12, Tour-Maîtresse	310.66.93
Roman JUON	3, Tabazan	310.00.86
Nathalie MAGNENAT-FUCHS	2, Etienne-Dumont	310.67.33
Cyrus MECHKAT	15, Charles-Galland	346.55.56
Isabel NERNY	19, Perron	311.88.29
Alain NICOLLIER	16, Granges,	311.24.24
Madeleine ROUILLER	7, Calvin	311.31.52
Andrienne SOUTTER	4, St-Victor	346.69.40
Alexandre WISARD	48, Tranchées	347.06.22

Deux membres se sont joints à nous après l'élection de décembre:

Lucien	BERSANO
Patrice	ZURCHER

26, Grand'Rue

19, Perron

Plusieurs groupes de travail ont été formés pour traiter avec efficacité et rapidité les problèmes du quartier. Vous en trouverez ci-dessous la liste et le nom de leur président(e):

Fêtes:	Roman Juon et Christian de Saussure
Circulation et parkings:	Alain Gallet
Logement:	Ruth Fivaz et Isabel Nerny
Nuisances:	Benaouda Belghoul
Tourisme:	Jean-Daniel Candaux
Vie du quartier:	Roman Juon et Marie-France Spielmann
Journal:	Pierre-Yves Iornod

# sécurité routière

(DM-Association des Parents d'élèves du Centre Ville) Suite au souci de nombreux parents du centre ville, plusieurs personnes se sont intéressées à tout faire (ou presque) pour améliorer la sécurité des

élèves se rendant à l'école, et par la même occasion pour la sécurité de tous.

Nous avons organisé une fin de matinée sur le sujet, afin de sensibiliser avant tout les parents et les enseignants à ce problème, pour que ces derniers ne minimisent pas cet aspect éducatif. Cette manifestation qui a eu lieu le 26 novembre 1994, a rencontré un vif

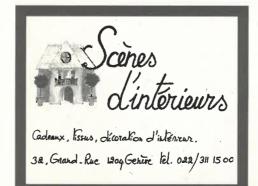
succès. Elle était soutenue par toutes les associations du centre ville, et leur représentation, ainsi que celle des autorités et de divers services de la ville, nous encourage à persévérer. Une foule d'enfants et de parents étant venus témoigner de leur volonté de modifier les endroits dangereux rencontrés sur le chemin de l'école, nous avons donc décidé de poursuivre

notre action afin de présenter un dossier conséquent, avec l'aide de l'ATE (Association Transports et Environnement), proposant des changements sur trois points dangereux, révélés par le sondage effectué en octobre 1994.

Cette démarche sera menée à son terme avant la fin de l'année scolaire. Elle demande un énorme travail bénévole et un engagement financier

conséquent. Nous acceptons donc l'aide de chacun, selon ses possibilités. Merci encore à tous de votre soutien. (Suite dans le prochain numéro).







Sélection de jouets 10, Etienne-Dumont - Téléphone 310 40 47



#### **BLANCHISSERIE TEINTURERIE** Mme M. Mori

repassage à la main - livraison à domicile service couture - travail artisanal

# Tranchées-Net

3, rue Charles-Bonnet (près du Petit Palais)

Tél. 347 35 72

8 h. à 12 h. et 13 h. 30 à 19 h. - Fermé le samedi

### feuilleton tapage nocturne

(BB) D'une réalité d'assiégé(e)s, nous sommes en train de passer à une vérité d'application de la loi et au respect des droits et devoirs de chacun. Cette difficile naissance d'un espace de dialogue démocratique entre habitants et tenanciers des pubs du secteur n'a été rendue possible que grâce à la volonté de dialogue des habitants, d'une part, et à la disponibilité professionnelle de Monsieur Nicolas Bolle, adjoint de Monsieur Ramseyer. La dernière réunion du mois de décembre 94 a permis aux habitants de remettre en «oreilles» propres leurs doléances aux exploitants des pubs qui ont bien joué le jeu du dialogue. Le tour de table qui a suivi a été l'occasion d'explorer divers moyens et solutions aux problèmes du tapage nocturne, tels que la volonté de tenir compte du droit de chacun au sommeil; les moyens techniques d'insonorisation ou d'adaptation du volume des décibels (musique); la gestion par un portier de la fermeture de chaque pub; la préparation ensemble de la période estivale 1995.

De ce fait, il a été décidé de fixer une prochaine réunion entre tous les tenanciers et les représentants des habitants et de l'AHCVV au mois d'avril 1995, afin de faire un bilan intermédiaire des solutions apportées et du respect de l'engagement pris par les autorités cantonales d'appliquer la loi.

Afin de montrer une fois de plus que nos diverses démarches sont responsables, raisonnables et non agressives, le collectif du Triangle des Bermudes a décidé d'offrir un apéro le 7 février aux tenanciers de pubs, aux autorités, et aux habitants. Nous tenons d'ailleurs à remercier encore les tenanciers et Monsieur Bolle de leur disponibilité pour nous entendre. Par ailleurs, une suite sera donnée à cette affaire de manière régulière dans notre Journal des Habitants.

# Coup de 🎔 pour...

(NF) Tamara Dutta a réalisé un rêve qu'elle avait entretenu depuis de nombreuses années: ouvrir un salon de beauté alliant compétence, tradition et hygiène. Elle a vécu de nombreuses années en Extrême-Orient et a tiré de ses expériences des méthodes diverses qui l'ont fortement enrichie. L'Asie l'a convaincue aux techniques manuelles: massages aux points précis, drainages, applications de produits parfois marginaux tels que enveloppements de terre, algues, ou plantes...

Cette technicienne compétente adapte bien sûr à chaque personne ce traitement qui peut avoir un esprit différent de l'esthétique traditionnelle. Dans cet institut très «clean», l'accueil est aimable et sympathique. Alors, pourquoi ne pas vous faire «chouchouter» aux «SOINS NA-TURELS» (16, Pélisserie)?

# élections municipales

Comme tous les 4 ans, nous ne faisons pas campagne pour tel ou tel candidat. Cependant, certains sont engagés dans notre comité, et plusieurs représentent notre quartier, quelles que soient leurs opinions à ce propos. Nous vous présentons ci-dessous la liste des habitants de notre secteur candidats à cette élection:

Bersano Lucien (AdG) Bréguet Georges (PEG) Cramer Barbara (Lib) Fatio Bonnie Lou (Lib) George Pierre-Charles (Rad) Gutekunst Gilbert (PS) Juon Roman (PS) Justo Xavier (Lib) Lutz Eveline (Lib) Rys Alexandra (PDC) Spielmann Marie-France (AdG) Vogel Hank (AdG)



# hôtel Le Chandelier

(AG) A l'occasion de la fermeture de l'Hôtel du Chandelier, à laquelle nous n'avons pas pu nous opposer, puisque la loi actuelle considère les hôtels comme des surfaces commerciales et non pas comme des surfaces d'habitat, nous avons voulu manifester notre tristesse. La proximité des fêtes de Noël nous a offert l'occasion d'une «intervention de rue». Marie, Joseph étaient là, l'âne, le boeuf, la chèvre, et même le chameau les entouraient. Mozart nous avait offert son Requiem, et un petit texte fut distribué aux badauds. Comme les fables sont intemporelles, la voici:

#### Fable de Noël

(d'après un épisode connu et inoublia-

Personnages

Marie Joseph L'avocat Le propriétaire d'hôtel Des passants Quelques animaux (le boeuf, l'âne, etc.)

Décor

Hôtel LE CHANDELIER (Grand'Rue 23, à Genève)

Marie ne se souvenait pas comment ils étaient arrivés devant le Chandelier.

Ils s'étaient rendus à Genève dans l'aprèsmidi - une belle ville, calme et accueillante, une ville de paix, leur avaiton dit. Ils s'étaient spontanément dirigés vers la Vieille Ville.

On était en décembre, le solstice d'hiver venait à peine de passer. Il faisait froid; la nuit sans doute ne serait pas longue à

Lorsqu'une heure auparavant elle avait ressenti les premières douleurs - la fatigue sans doute -, Joseph et elle s'étaient mis en quête d'un hôtel. Entre Bastions et Tranchées, entre Cathédrale et église St-Germain, dans les ruelles étroites. Ils n'en virent d'abord qu'un, au nom féodal, les Armures; mais le prix dissuada Joseph de s'y établir. Quelqu'un qu'ils croisèrent se souvenait d'un petit hôtel aux prix modestes, dans la Grand'Rue, le Candélabre... non, plutôt le Chandelier!

La bise se fit plus mordante, la nuit tombait. «Encore trois minutes et nous y serons», dit Joseph à Marie. Mais lorsqu'ils y parvinrent un panneau était posé sur la porte d'entrée

> «LE CHANDELIER» FERMÉ (dès le 23 décembre)

**PROCHAINEMENT** OUVERTURE DE L'ÉTUDE D'AVOCATS LENZ & STAEHLIN

La nuit maintenant était noire. Peu à peu les lumières des immeubles alentours s'étaient éteintes, les portes s'étaient frileusement fermées. Les gens les frôlaient en se hâtant, des petites valises à la main. Cherchant un réconfort, ils s'adressèrent à un homme moins pressé que les autres, qui sortait de l'immeuble d'à côté, un avocat peut-être. «Pourquoi l'hôtel est-il fermé?» lui demandèrent-ils. La réponse fut sèche, et sans appel : «Les affaires sont les affaires !».

Lorsque, soudain, la porte de l'hôtel s'ouvrit, ils eurent un espoir. Un homme en sortait les bras chargés de classeurs. Ils répétèrent leur question. La réponse fut exactement la même «Les affaires sont les affaires». Le propriétaire de l'hôtel déménageait ses effets personnels; il referma définitivement la porte. Joseph aperçut un peu plus loin, en grande conversation animée, un homme jovial, à la cravate tout à fait remarquable. Peutêtre pourrait-il enfin leur dire avec d'autres mots pour quoi cette Vieille Ville si belle était si morne, si triste, si peu accueillante, hostile même? Pourquoi aucun lieu pour s'y reposer? Pourquoi même si peu d'habitants? Mais lui aussi, comme un automate, leur répondit : «Les affaires sont les affaires», et il s'empressa de les quitter en leur lâchant en guise de salutations : «Excusez-moi, j'ai la rade à traverser!».

Devant tant d'unanimité Joseph prit peur.

Marie, elle, ne se souvenait pas comment ils étaient arrivés devant le Chandelier.

Elle ne disait rien; les douleurs se faisaient plus denses, plus régulières; ce sera pour demain pensa-t-elle. Elle dit à Joseph: «Il faut que nous trouvions quelque chose, maintenant !». Joseph regardait tristement la façade noire du Chandelier. Il se retourna; un couple sortait de l'immeuble d'en face et s'approcha d'eux, leur demandant s'ils avaient besoin de quelque chose.

«Oui, l'hôtel est fermé depuis hier.... Oui, des avocats.... On ne comprend pas pourquoi. L'argent, c'est le seul mot qu'ils ont à la bouche... C'est la vie de la ville qui s'en va, c'est son âme qui disparaît peu à peu...ils se comportent comme des colonisateurs... tout leur est dû... nous n'avons rien pu faire... les lois sont faites pour eux...». Le couple ne décolérait pas; c'est si rare de pouvoir dire ce que l'on a sur le coeur. Dans la passion de la discussion ils proposèrent à Joseph et Marie de venir chez eux prendre un verre, manger quelque chose.

Et c'est ainsi...

Et maintenant, direz-vous? L'hôtel n'est plus un hôtel, la vie a disparu en attendant que l'immeuble trouve sa nouvelle affectation. Nous avons toutefois écrit à l'étude Lenz & Staehlin pour leur demander de nous aider (de la manière qui leur soit le plus agréable) à tenter de restituer à l'habitat les appartements qu'ils vont abandonner. Bien entendu la décision ne leur appartient pas puisqu'ils n'en sont que les locataires... Mais aujourd'hui, où les surfaces commerciales sont abondamment vides, peut-être les gérances et les propriétaires feront-ils ce geste qui conserverait à la Grand'Rue un caractère



Mathilde le 20 décembre 1994 12, rue Général-Dufour

Clément, Antoine le 20 janvier 1995 2, rue Etienne-Dumont

Sharon, Samantha le 26 janvier 1995 8bis, rue Chausse-Coq

Giordano, Paolo le 27 janvier 1995 9, av. Ferdinand-Hodler





PHARMACIE DU PROGRES 1201 GENEVE PLACE GRENUS **☎** 732 53 20

(Livraison dans toute la ville)